

DOCUMENTS À LIRE (ET À CONSERVER)
PAR L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE
Avant toute inscription

0 - LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Inséré dans le carnet de correspondance de l'élève et signé par l'élève et ses parents lors de la semaine de rentrée, le RÈGLEMENT INTÉRIEUR de l'établissement s'impose à TOUS, élèves, étudiants, personnels et usagers du Lycée. Il est consultable sur notre site

<https://charles-baudelaire.ent.auvergnerhonealpes.fr>, rubrique « vie scolaire »

Toute inscription ou réinscription vaut adhésion pleine et entière à cet ensemble de règles qui ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

*Une **CHARTRE des DROITS et OBLIGATIONS des LYCÉENS** qui résume cette règle commune est également insérée dans le carnet de correspondance*

A - LE SERVICE D' HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

A 1 - Conditions tarifaires

A 2 - Modalités d'accès au self le jour de la Rentrée

A 3 - Fonctionnement de l'internat

B - LES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

B 1 - La Bourse Nationale des Lycées

B 2 - Fonds Social Lycéen et Fonds Régional d'Aide à la Restauration

B 3 - Carte avantages « Pass Région »

C - LA MAISON DES LYCÉENS

D - L'UNSS

E - LE CALENDRIER DE LA RENTRÉE

F - LES MANUELS SCOLAIRES

Les manuels scolaires sont fournis gratuitement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ils sont distribués lors de la première semaine de rentrée et restitués en fin d'année. Les familles sont responsables de leur bon usage (couverture plastique, conservation en l'état, restitution dans les délais)

ATTENTION

Le CERTIFICAT DE SCOLARITÉ qui atteste de l'inscription de votre enfant et de sa fréquentation du lycée sera remis en 3 exemplaires à chaque élève durant la semaine suivant la Rentrée. Il est donc INUTILE DE LE RÉCLAMER. Par contre, aucun duplicata n'en sera délivré.

Une ATTESTATION D'INSCRIPTION vous sera délivrée lors de votre venue au lycée pour satisfaire aux diverses formalités.

A - HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Pour des raisons d'hygiène et de propreté des locaux, la consommation par les élèves ou les étudiants de nourriture ou de repas amenés de l'extérieur n'est pas tolérée dans les locaux du lycée comme dans ses espaces extérieurs. Le Lycée offre aux élèves la possibilité d'accéder aux services de restauration et d'hébergement.

1 - RÉGIMES D'HÉBERGEMENT - TARIFS

Tarifs en vigueur en 2021 susceptibles d'être réévalués (maximum +1%) pour 2022.

RÉGIMES D'HÉBERGEMENT	FORMULES DE RÈGLEMENT
DEMI PENSION	▶ Tarif de 4,60 € (lycéens) ou 3,60 € (étudiants) par repas réellement pris et débité sur une carte au passage de l'élève
INTERNAT	▶ au FORFAIT ANNUEL Sans dimanche : 1586 € Avec dimanche : 1676 € 3 versements ou 9 mensualités d'octobre à juin

Les familles rencontrant des difficultés pour le paiement des frais d'hébergement ne doivent pas hésiter à contacter la Secrétaire d'Intendance ou l'Assistante Sociale Scolaire pour essayer d'obtenir en fonction de la situation, un échelonnement fractionné du règlement des sommes dues, voire une aide financière (fonds d'aide État ou Région)

2 - CONDITIONS D'ACCÈS AU LYCÉE ET AU SELF

Dès la rentrée, **tous** les élèves disposent d'une **carte magnétique** nécessaire :

- pour **pénétrer** dans le lycée
- pour accéder au **self**, s'ils sont demi-pensionnaires

Ces cartes seront **créditées** de repas à chaque paiement des familles (par tranche de 20 pour les demi-pensionnaires et au forfait trimestriel pour les internes) et **débitées** à chaque passage dans la chaîne du self. Ces cartes devront être **conservées** par l'élève tout au long de sa scolarité au Lycée. **Tout remplacement sera facturé 6 €.**

À l'inscription, les inscriptions les familles désireuses d'inscrire pour la première fois leur enfant à la cantine ou ayant obtenu une place à l'internat devront joindre un chèque de 92 € (20 repas)

Par la suite : les familles peuvent recharger la carte de demi-pension ou payer l'internat en ligne sur le site du lycée : <https://charles-baudelaire.ent.auvergnhonealpes.fr>, rubrique «*intendance* ». Pour les nouveaux demi-pensionnaires, une demande de création de compte est nécessaire.

3 - INSCRIPTION À L'INTERNAT

Les **demandes** d'admission à l'internat **situé dans l'enceinte du lycée** sont à télécharger sur le site du lycée et à déposer au moment de l'inscription. **La priorité sera donnée aux élèves éloignés de leur domicile en raison d'une inscription sur des sections ou enseignements spécifiques.**

Les **réponses** seront adressées aux familles pour le 13 juillet accompagnées – si l'admission est accordée – du règlement intérieur de l'internat et d'un dossier d'inscription à retourner au lycée avant la fin août.

B - LES AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

B 1 – LA BOURSE NATIONALE DES LYCÉES

Cette bourse est à demander **par anticipation entre mars et juin** pour l'année scolaire suivante. Sauf changement de situation financière, la demande n'est plus à renouveler.

Les formulaires sont disponibles dans l'établissement d'origine auprès du secrétariat d'intendance.

Si l'élève est interne ou demi-pensionnaire, la bourse sera utilisée pour abonder le compte de la famille.

B 2 - LES FONDS D'AIDE AUX LYCÉENS

Deux fonds existent au lycée pour aider les familles à supporter les coûts induits par une scolarisation : le **FONDS D'AIDE SOCIALE LYCÉEN (État)** et le **FONDS RÉGIONAL D'AIDE À LA RESTAURATION (Région)**.

Tout au long de l'année, ces deux fonds peuvent être sollicités par le même moyen – dossier à retirer auprès de l'intendance et à remettre à l'assistante sociale. **Sont traitées en priorité les aides à la restauration et à l'équipement scolaire.** Selon les montants restant disponibles, des aides ponctuelles peuvent être octroyées pour le **transport** ou le financement partiel **d'options**, de **sorties** et de **voyages**.

Afin d'éviter qu'une situation difficile entrave la scolarité d'élèves dès le début de l'année, le Lycée invite les familles désireuses d'obtenir une aide pour les frais de Rentrée (fournitures scolaires) à contacter Madame l'Assistante Sociale Scolaire au poste 443 afin de constituer le dossier en amont de la rentrée.

*Le **SECRÉTARIAT INTENDANCE** (poste 406) est à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires.*

B 3 – Le « Pass'Région »

Le « **Pass'Région** » regroupe **sous forme de crédits** toutes les offres scolaires, culturelles sportives et de santé de la Région en faveur des jeunes Auvergnats et Rhônalpins. Ces crédits sont chargés sur une **carte à puce**.

Toutes les informations utiles sont sur le site :
<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr>

En fin de troisième, **dès que la famille a connaissance du lycée d'affectation** de l'enfant, il lui appartient de demander elle-même cette carte en **se connectant sur le site de la Région : (cf. ci-dessus)**

Cette carte est valable tout au long de la scolarité de l'élève dans son lycée.

C – LA MAISON DES LYCÉENS

L'association « *Maison des Lycéens* », association à but non lucratif régie par la loi de 1901 est ouverte à tous lycéens. Dirigée par un comité directeur d'élèves et aidée dans son fonctionnement par des adultes de l'établissement, elle :

- *Propose des activités de clubs*
 - *Agenda 21*
 - *Journal lycéen*
 - *Groupes musicaux*
 - *Etc.*

- *Gère et anime l'espace détente du Foyer du Lycée*

- *Participe à l'organisation de diverses manifestations*
 - *Concerts*
 - *Roses de la Saint Valentin.*
 - *Semaine culturelle*
 - *Bal de fin d'année*
 - *Etc.*

- *Peut accorder des financements à certains projets du lycée*
 - *Sorties, voyages, options*

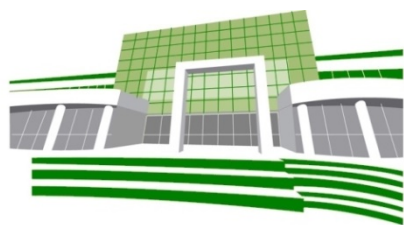
L'ADHÉSION DE 6 € EST FACULTATIVE MAIS NÉCESSAIRE SI L'ÉLÈVE SOUHAITE PARTICIPER AUX ACTIONS INITIÉES PAR LA MDL

D – L'UNSS

L'UNSS est la fédération nationale du sport scolaire. Elle affine en son sein toutes les associations sportives des collèges et lycées publics de France. Celle du Lycée Baudelaire, animée par les enseignants d'EPS du lycée, propose les sports de compétition suivants :

- | | |
|-------------------|---------------|
| - Badminton | - Danse |
| - Escalade | - Fitness |
| - Futsal | - Handball |
| - Ski | - Sophrologie |
| - Tennis de Table | - Volley-ball |

L'ADHÉSION EST DE 20 €. ELLE EST FACULTATIVE MAIS NÉCESSAIRE SI L'ÉLÈVE SOUHAITE PARTICIPER À L'UNE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES



LYCÉE CHARLES BAUDELAIRE

Av. du Capitaine Anjot - CRAN GEVRIER
BP 371 - 74012 ANNECY CEDEX
04 50 69 07 70 – ce.0741418p@ac-grenoble.fr

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 22

ORGANISATION DE LA RENTRÉE 2021

MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 : RENTRÉE DES INTERNES DE BAUDELAIRE

- Accueil : à partir de 17h30
- Infos parents : de 18h30 à 19h

JEUDI 2 SEPTEMBRE 2021 : RENTRÉE DE TOUS LES ÉLÈVES

Accueil des classes :

- 2^{nde} : de 8h20 à 12h15
- 1^{ère} : de 10h25 à 12h15
- T^{ale} : de 10h25 à 12h15
- BTS : de 13h40 à 14h35

Début des cours selon l'emploi du temps le jour même :

- lycéens : à 13h40 (cantine en fonctionnement)
- étudiants : à 14h35

VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021 : INFORMATIONS AUX NOUVEAUX PARENTS D'ÉLÈVES

- nvx parents : 18h – 19h30 : représentation des parents d'élèves aux conseils de classe et au conseil d'administration

*En raison de la crise sanitaire actuelle, les élèves doivent se présenter au lycée **avec un masque propre par demi-journée de présence et le porter constamment sur eux** (sauf pour manger à la cantine) dès l'entrée. Les visiteurs et parents d'élèves ne peuvent rentrer dans l'établissement sans masque. Des flacons de gel hydro-alcooliques seront à disposition à l'entrée des bâtiments et dans les salles de classe.*